

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
31e séance
tenue le
vendredi 3 novembre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 31e SEANCE

Président : M. KABORE (Burkina Faso)

SOMMAIRE

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES
(suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/44/SR.31
24 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

89-56882 4086S (F)

/...

16 P.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR : CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES (suite) (A/44/572, A/44/601, A/44/119, A/44/235-S/20600, A/44/321, A/44/380, A/44/409-S/20743 et Corr.1 et 2, A/44/415-S/20749, A/44/551, A/44/477, A/44/578, A/44/598, A/44/607 et A/C.3/44/6)

1. Mme SINGH (Népal) dit que la production et le trafic illicites des drogues sont devenus une vaste entreprise financée et dirigée par des organisations criminelles et protégée par un système de pots-de-vin et de paiements illicites. Les activités d'offre de drogues non seulement perturbent l'ordre économique et social mais menacent également la stabilité politique et la sécurité nationale du fait de leurs liens étroits avec les organisations criminelles internationales, le commerce des armes et le terrorisme international. C'est ce qu'ont clairement démontré les événements récents en Colombie, où des agents des services de répression et d'autres personnes ont été assassinés par des trafiquants de drogue.

2. Parmi les caractéristiques les plus inquiétantes du problème de la drogue, on peut citer la diffusion du SIDA chez les toxicomanes, l'augmentation de la pharmacodépendance chez les jeunes et les problèmes des enfants nés de mères pharmacodépendantes.

3. L'ampleur du problème de la drogue et la sérieuse menace qu'il pose ont été universellement reconnues. Inspirés par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et son protocole de 1972 et par la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, de nombreux pays ont lancé des campagnes contre l'abus des drogues et le trafic illicite. Il est donc décourageant de noter qu'en dépit de tous ces efforts, l'abus et le trafic des drogues ont fortement augmenté ces dernières années.

4. Dans la plupart des pays, les activités de lutte contre l'abus des drogues visent essentiellement à réduire l'offre de drogue. Mais ces efforts ne peuvent aboutir en l'absence de mesures tout aussi énergiques visant à réduire la demande, qui augmente à un rythme alarmant. D'après le rapport sur la situation sociale dans le monde (ST/ESA/213), on estime à 48 millions le nombre de toxicomanes dans le monde. Le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues a également reconfirmé qu'il était important de réduire aussi bien l'offre que la demande et a souligné la nécessité d'une coopération entre pays producteurs et pays consommateurs.

5. Pour manifester sa volonté résolue de lutter contre le fléau de la drogue, le Népal, comme de nombreux autres pays du tiers monde, a totalement interdit la production d'opium et d'autres substances nocives. Ces mesures ont causé des difficultés à certaines collectivités agricoles qui dépendent depuis longtemps de la culture des plantes servant à la fabrication de ces substances. Il est peu probable que la production cesse tant que les agriculteurs n'auront pas de cultures de remplacement profitables ou d'autres occupations. De plus, comme le problème de la drogue ne représente que l'un des aspects du problème plus large du

/...

(Mme Singh, Népal)

sous-développement, il faut s'attaquer à la racine de ce mal, en lançant des programmes de relance économique et en mettant en place un nouvel ordre économique mondial.

6. La production et le trafic illicites des drogues constituent un problème trop complexe pour qu'aucun pays ne puisse s'y attaquer isolément; la lutte contre la drogue exige une collaboration multinationale étroite. Parmi les activités entreprises au niveau international, la délégation népalaise souhaite faire l'éloge des travaux de la Division des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, de la Commission des stupéfiants, du PNUD et de l'OIT pour la contribution qu'ils apportent dans les domaines de la prévention, de la lutte contre la drogue, de la formation, et du traitement et de la réadaptation des drogués.

7. La délégation népalaise se félicite de la décision prise par le Royaume-Uni de verser une contribution de 500 000 livres au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues ainsi que de son offre d'accueillir en 1990 une conférence internationale sur la réduction de la demande de cocaïne.

8. L'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale a désigné l'année 1989 Année de la lutte contre l'abus des drogues et le trafic des drogues, pour manifester la volonté des pays membres de lancer une campagne régionale concertée contre la drogue. Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement népalais a créé un comité national chargé de la politique et de la planification des programmes. Deux sous-comités aideront à mettre en oeuvre un réseau complet de projets de lutte contre la drogue.

9. Bien que le problème de la drogue ne soit pas aussi grave au Népal que dans d'autres pays, l'abus des drogues a considérablement augmenté au cours des années 80 chez les jeunes Népalais. Dans le cadre de sa campagne de lutte contre la drogue, le Gouvernement népalais a promulgué une loi sur les stupéfiants en 1976, créé un service spécial de lutte contre les stupéfiants et publié un décret autorisant les responsables locaux à détruire les cultures illicites et à traduire les délinquants en justice. Des amendements apportés ultérieurement à la loi de 1976 prévoient de lourdes peines pour les auteurs d'infractions liées à la drogue et un examen plus rapide de ce type d'infractions.

10. Parmi les autres mesures prises pour lutter contre l'abus des drogues, on peut citer l'octroi de responsabilités accrues aux services douaniers et aux services de répression en vue d'empêcher l'entrée et le transit des drogues; l'éducation, le traitement et la réadaptation des toxicomanes; un accès plus large à un traitement gratuit pour les toxicomanes; et enfin, des programmes d'éducation à l'intention du public et dans les écoles.

11. La délégation népalaise se félicite de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et du Schéma multidisciplinaire complet, qui demandent une action internationale renforcée et concertée et prévoient des directives précises pour la

/...

(Mme Singh, Népal)

mise en oeuvre de mesures de lutte contre la drogue. Il est encourageant de noter que sur 106 participants à la conférence chargée de rédiger une convention, 71 aient signé la Convention dès août 1989. La délégation népalaise se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale de tenir une session extraordinaire au début de 1990 en vue de préparer un plan d'action mondial pour la lutte contre la drogue.

12. M. CASAJUANA (Espagne) dit que la délégation espagnole souscrit entièrement à la déclaration faite par le représentant de la France au nom des Douze. La lutte contre la drogue appelle des efforts concertés continus et renforcés, en particulier de la part des pays européens, qui doivent pleinement coopérer avec d'autres régions. La Réunion internationale sur la drogue qui a eu lieu à Madrid en octobre 1989, a réuni des participants et des invités d'Europe et d'Amérique, et a débouché sur la publication d'une déclaration conjointe envisageant une stratégie concertée de lutte contre la drogue. Des copies de cette déclaration sont à la disposition des délégations.

13. Mme ERSHAD (Bangladesh) souhaite rendre hommage aux Gouvernements colombien et mexicain qui déploient des efforts courageux pour lutter contre le problème de la drogue, ainsi qu'aux Etats-Unis qui ont pris l'initiative de lancer une politique nationale de lutte contre la drogue et de fournir une assistance aux pays menacés par la drogue. Des mesures doivent être prises aux niveaux régional, national et international et viser trois objectifs principaux : la prévention et la réduction de la demande; la réduction de l'offre; enfin, le traitement et la réadaptation des toxicomanes.

14. L'insuffisance des ressources, l'absence d'informations adéquates sur la nature des drogues illicites et leur production et l'absence d'experts parmi les agents des services de répression constituent les principaux obstacles à un programme efficace de lutte contre la drogue. Il ne faudra pas seulement adapter les systèmes juridiques mais aussi mettre en place le mécanisme administratif pour assurer le respect des lois et l'application de mesures de réadaptation sociales et d'éducation. Il est donc essentiel que les membres de la communauté internationale partagent leurs expériences, leurs connaissances et leurs compétences et mettent en commun leurs ressources matérielles.

15. En tant que signataire de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, le Bangladesh s'est acquitté de l'engagement qu'il a pris de mettre fin à la culture et à la consommation de la faible quantité de cannabis produite sous la stricte supervision du Gouvernement. En outre, le Bangladesh ne produit pas d'opium, de dérivés de l'opium ni de substances psychotropes. L'importation d'opium pour les consommateurs enregistrés a été interdite en juillet 1984. Néanmoins, l'abus des drogues augmente à un rythme alarmant depuis quelques années, et l'on dispose de plus en plus de preuves indiquant que le Bangladesh, qui est très vulnérable du fait qu'il est proche des zones de production, est utilisé comme pays de transit. Dans sa campagne globale de lutte contre la drogue, le Gouvernement du Bangladesh utilise une double stratégie visant à assurer la réduction de l'offre au moyen de mesures de répression et la réduction de la demande grâce notamment à des

/...

(Mme Ershad, Bangladesh)

programmes d'éducation préventifs organisés par le Gouvernement et des ONG, à des programmes à l'intention des jeunes, à la mise en place d'installations pour les loisirs et à la création d'emplois.

16. Le Gouvernement du Bangladesh a créé un comité national de résistance à la drogue ayant pour mandat de formuler des directives, de suivre leur application et d'assurer la réadaptation des toxicomanes. Il envisage également de créer un service de police spécial chargé des infractions liées à la drogue. En 1988, il a promulgué une loi prévoyant au maximum la peine de mort et au minimum une peine de prison de sept ans pour la possession, la vente ou le trafic de drogues dangereuses.

17. Le Bangladesh essaie de coordonner des politiques nationales avec les efforts régionaux et internationaux de lutte contre la drogue et a participé activement à la création, dans le cadre de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, du Comité technique permanent pour la prévention de l'abus des drogues, dans l'espoir de produire une convention régionale. L'Association a proclamé l'année 1989 Année de la lutte contre l'abus des drogues.

18. La représentante du Bangladesh se félicite de l'appel lancé par le Gouvernement britannique en faveur de la tenue à Londres en 1990 d'une conférence chargée d'examiner les moyens de réduire la demande de drogues ainsi que de la décision prise récemment par l'Assemblée générale de tenir une session extraordinaire sur la drogue. En avril 1989, le Bangladesh a signé la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, réaffirmant ainsi son engagement total à la promotion d'un monde sans drogue.

19. Mme ANSTEE (Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne) dit que les événements terrifiants qui se sont produits récemment en Colombie marquent un tournant dans le débat sur le problème de la drogue et ont dissipé tout doute qui pouvait subsister sur la question de savoir si la communauté internationale devait accorder le rang de priorité le plus élevé à la lutte contre l'abus et le trafic des drogues. Le courage et la détermination dont a fait preuve le Gouvernement colombien lui ont acquis l'admiration universelle. Mais le problème ne se limite pas à la Colombie. L'aggravation rapide de la situation exige de nouveaux efforts de la part de toutes les nations, individuellement et collectivement, ainsi que le renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

20. Mme Anstee rappelle que dans sa déclaration précédente à la Commission, elle a souligné l'interdépendance entre les divers aspects du problème de la drogue. Si ses aspects politiques ont eu tendance à dominer le débat, il importe de ne pas négliger ses ramifications économiques et sociales pour tous les pays, tant producteurs que consommateurs. Ainsi, les participants à la récente réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale sur la Bolivie ont conclu que le problème de la production et du trafic de cocaïne ne pouvait pas être dissocié de la situation générale du pays. Il est essentiel d'améliorer le niveau de vie et de créer des emplois et d'autres sources de revenus pour toute la population, de stabiliser les prix et d'améliorer l'accès aux marchés des autres produits

/...

(Mme Anstee)

d'exportation légaux du pays. Ces changements, qui ne peuvent être réalisés sans un appui international, sont également dans l'intérêt des pays consommateurs, qui sont de plus en plus menacés par le progrès insidieux de la culture de la drogue. Ce n'est pas par hasard que lors de la récente réunion des maires d'Europe et d'Amérique du Nord, la préoccupation dominante a été la marée montante de la drogue et l'augmentation correspondante des actes de violence criminels. C'est ce type de préoccupation qui a conduit le Royaume-Uni à prendre l'initiative d'accueillir en 1990 une conférence internationale sur la réduction de la demande de drogues.

21. Il est essentiel d'adopter une approche mondiale pour la campagne internationale contre la drogue. Il faut que cette campagne porte sur tous les aspects - économique, social, culturel, écologique et politique - de ce problème extrêmement complexe. En outre, en cherchant de nouveaux moyens d'attaquer le problème, la communauté internationale ne devrait pas oublier les progrès considérables qui ont été réalisés ces dernières années, ni les instruments très utiles qui existent déjà et doivent être appliqués de manière plus efficace.

22. La Conférence internationale de 1987 sur l'abus et le trafic illicite des drogues et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes constituent des étapes marquantes, imposant de nouvelles obligations aux Etats Membres et donnant des responsabilités accrues au système des Nations Unies. En tant que coordonnatrice de tous les programmes des Nations Unies relatifs à la lutte contre la drogue, Mme Anstee s'est efforcée d'utiliser au mieux les maigres ressources disponibles dans l'ensemble du système et de faire le maximum de progrès en vue de la réalisation des objectifs convenus. L'insuffisance des ressources demeure un obstacle constant.

23. Mme Anstee exprime l'espoir que les Etats Membres ratifieront rapidement la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes afin qu'elle puisse entrer en vigueur aussitôt que possible. La préparation d'un programme d'action à l'échelle du système basé sur les mandats existants ne sera pas une tâche aisée. Il est essentiel de démontrer comment le système répond aux demandes des gouvernements, d'identifier les ressources dont disposent déjà tous les éléments du système, de convenir des mesures supplémentaires à prendre et de la façon de fournir les ressources supplémentaires nécessaires.

24. C'est au Secrétaire général qu'il incombe d'aider les organes intergouvernementaux à parvenir à des conclusions et à prendre une décision au sujet des diverses options à l'étude. C'est là l'objectif d'une étude interne visant à examiner objectivement autant d'aspects que possible de diverses suggestions officieuses en vue du renforcement du rôle de l'Organisation dans les domaines de la détection et de la répression et de l'interdiction du trafic des drogues. Cette étude, qui devrait être achevée avant la fin de la session en cours, répond à certaines des préoccupations exprimées par les délégations à la Commission. Bien qu'il y ait eu trois études de gestion antérieures des services chargés des activités de lutte contre la drogue, leurs conclusions n'ont pas été appliquées, faute d'accord au niveau politique. Toute nouvelle étude de ce type devrait déboucher sur des arrangements bénéficiant d'un appui général et

(Mme Anstee)

représentant une amélioration par rapport à la situation actuelle. Par ailleurs, il ne faudrait perdre de vue aucun des liens existants avec des programmes connexes dans le domaine de la politique de développement social.

25. Les événements en Colombie et la teneur du débat à l'Assemblée générale ont conduit à parler d'une guerre totale contre la drogue. En pareil cas, il faudra mobiliser toutes les ressources disponibles. Il faudra des ressources financières beaucoup plus importantes pour aider les pays "producteurs" à arrêter le courant de la drogue vers les marchés les plus importants, aider les principaux pays "consommateurs" à réduire la demande, et permettre aux mécanismes de coopération de fonctionner efficacement. Les fonds disponibles sont loin d'être suffisants face aux milliards de dollars dont disposent les trafiquants de drogues. Bien que les moyens dont dispose le système des Nations Unies aient quelque peu augmenté ces derniers temps, ils sont encore totalement insuffisants compte tenu des mandats et des responsabilités qui lui ont été confiés. Il faudra par conséquent utiliser au mieux les ressources humaines existantes, par la formation et l'appui logistique.

26. La proposition consistant à légaliser les stupéfiants est d'une simplicité illusoire. Le problème est infiniment plus complexe. Il n'existe pas de solution facile ni de remède rapide. La vaste majorité des gouvernements ne considère pas que la légalisation constitue une option acceptable pour la population. Comme dans toutes les guerres, une stratégie mûrement réfléchie et efficace est essentielle. Toutes les ressources disponibles doivent être mobilisées et la lutte doit être menée simultanément sur tous les fronts.

27. M. KRENKEL (Autriche) dit que l'Autriche appuie sans réserve la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la question de la coopération internationale contre la production illicite, l'offre, la demande, le trafic et la distribution de stupéfiants. La session extraordinaire doit être préparée avec soin, et les gouvernements et organes des Nations Unies qui s'occupent des questions relatives à la drogue devraient participer activement à ces préparatifs afin d'assurer une large base à la prise de décisions. Le représentant de l'Autriche se déclare satisfait des travaux accomplis par les organes chargés des activités de lutte contre la drogue et par le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues à Vienne.

28. Les trois aspects de la lutte contre la drogue sont la réduction de la demande, la suppression du trafic illicite et l'éradication des cultures. Il faut poursuivre les recherches sur la réduction de la demande, ce qui nécessitera des ressources financières supplémentaires. Il faudra aussi déterminer si les ressources existantes et les programmes sur le terrain sont utilisés au mieux. Il est nécessaire de mieux comprendre la relation qui existe entre des facteurs comme l'éducation, la situation familiale, la pauvreté, le chômage et l'environnement social d'une part, et la toxicomanie de l'autre.

29. La Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes sera un instrument très utile dans la lutte contre le trafic des drogues. L'Autriche appuie pleinement l'établissement d'une stratégie à long terme

/...

(M. Krenkel, Autriche)

de formation à la détection et à la répression des infractions en matière de drogues et estime que la création proposée d'un programme de formation des Nations Unies dans ce domaine est essentielle.

30. Il importe de tenir compte de la relation qui existe entre le remplacement des cultures et les perspectives de développement des pays en développement. Une augmentation des courants financiers à destination de ces pays, l'amélioration de l'accès aux marchés de leurs produits et la stabilisation des prix des produits de base contribueraient très probablement au succès des programmes d'éradication de certaines cultures et de leur remplacement par d'autres. En revitalisant leur économie, en éliminant la pauvreté et en créant des possibilités d'emploi, les pays pourraient mettre fin à la production des matières premières nécessaires à la fabrication de stupéfiants.

31. M. OSMAN (Brunéi Darussalam) demande l'appui et la coopération de tous les pays afin d'assurer le succès des efforts déployés par les Nations Unies pour lutter contre le trafic illicite des drogues. La délégation du Brunéi Darussalam appuie le programme multidisciplinaire de l'Organisation visant à aider les pays à faire face au problème de la drogue par des activités d'éducation, de prévention, de réadaptation, de remplacement des cultures et de répression.

32. Bien que le problème de l'abus des drogues soit encore relativement peu important au Brunéi Darussalam, le Gouvernement souhaite l'éliminer totalement. Le Bureau de la lutte contre les stupéfiants a été créé en 1988 à cette fin. Il est habilité à arrêter et à traduire en justice les trafiquants de drogues et à saisir les drogues illicites. La législation nationale prévoit de lourdes peines pour les infractions liées à la drogue et sert à décourager le trafic de drogues; par ailleurs, le Gouvernement a lancé des campagnes d'éducation pour mieux faire connaître au grand public les graves conséquences du trafic illicite des drogues et de l'abus des drogues.

33. Le Brunéi Darussalam participe activement aux activités entreprises à l'échelon international et régional pour résoudre le problème de la drogue et appuie résolument les efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue de promouvoir la coopération entre tous les pays pour faire face aux problèmes de la drogue, en particulier le trafic illicite. Des conférences comme la deuxième réunion interrégionale des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues, qui s'est tenue récemment à Vienne, contribuent à réduire le trafic illicite.

34. M. SCHLEGEL (République démocratique allemande) dit que la Conférence internationale de 1987 sur l'abus des drogues et le trafic illicite a identifié divers domaines pour l'action nationale et la coopération internationale dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues. Les recommandations de la Conférence doivent désormais être traduites en mesures concrètes. Il faut utiliser au maximum les conventions internationales pertinentes comme la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

/...

(M. Schlegel, Rép. dém. allemande)

35. La République démocratique allemande appuie les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/44/572) et la proposition relative à l'élaboration d'un programme général, en tenant dûment compte des dispositions du Schéma multidisciplinaire global d'activités futures de lutte contre l'abus des drogues et de la Convention de 1988. La République démocratique allemande a signé la Convention de 1988 et sa législation relative à la détection et à la répression des infractions liées à la drogue est entièrement conforme à cet instrument. Elle a participé activement aux efforts visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues et est en faveur de l'adoption de mesures énergiques, en application des accords internationaux, pour empêcher l'importation, l'exportation et le transit illégaux de stupéfiants.

36. Le Gouvernement de la République démocratique allemande appuie l'idée de tenir des réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues en Europe. Il faudrait examiner les propositions visant à renforcer encore davantage le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre l'abus des drogues. La session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner la question de la coopération internationale contre la production illicite, l'offre, la demande, le trafic et la distribution de stupéfiants aiderait à mobiliser les ressources matérielles et humaines nécessaires pour s'attaquer à ce problème et à coordonner les travaux des divers organismes des Nations Unies.

37. La coopération internationale en matière de détection et de répression des infractions liées à la drogue doit être appuyée par une action résolue au niveau national visant à créer un environnement social dans lequel la demande de stupéfiants est réduite au minimum. Pour atteindre cet objectif, il faut déployer des efforts conjoints dans tous les domaines, notamment de la santé, de l'éducation et du respect des lois.

38. M. KOSHROO (République islamique d'Iran) dit que l'Iran, qui est lui-même victime de l'abus et du trafic des stupéfiants, a récemment lancé une vaste campagne contre l'usage des stupéfiants illicites. L'organisme chargé de coordonner l'application des mesures prises dans le cadre de la campagne relève directement du Président de la République islamique.

39. La nouvelle législation iranienne en matière de stupéfiants interdit la plantation et la culture du pavot à opium, l'importation, l'exportation, le stockage, le trafic, le traitement et la fourniture des stupéfiants, la fabrication des instruments nécessaires aux toxicomanes, le recel des délinquants et la destruction des preuves ou la dissimulation des crimes en matière de stupéfiants. Le Ministère public est habilité à demander la peine capitale pour les personnes accusées de posséder, de cacher, d'exporter et d'importer plus de 30 grammes d'héroïne et de morphine et 5 kilogrammes d'opium, de se livrer à la contrebande armée des stupéfiants et à la culture illicite du pavot. Les trafiquants sont également privés de tous les biens acquis grâce à la contrebande des stupéfiants à l'exception de ceux qui leur permettent de subvenir aux besoins de leur famille.

/...

(M. Koshroo, République islamique d'Iran)

40. Des lois nouvelles et des sanctions sévères ne résolvent pas à elles seules le problème. C'est pourquoi le Gouvernement iranien a entrepris un vaste programme de prévention comprenant offres d'emploi, enseignement adapté, soins médicaux et réadaptation des toxicomanes.

41. La campagne contre les stupéfiants exigeant une coopération multilatérale étendue, l'Iran a entamé des négociations avec certains pays asiatiques en vue de conclure des accords multilatéraux. Le tout nouveau siège des stupéfiants accueillera, en mai 1990, la réunion de la Conférence internationale de la Campagne contre l'abus et le trafic illicite des drogues, outre le groupe d'experts en matière de stupéfiants de la Conférence islamique. L'Iran se déclare prêt à échanger des informations et des données d'expérience sur le problème des stupéfiants par le biais des institutions internationales.

42. M. FERENC (Hongrie) dit que l'engagement politique des Etats Membres et le rôle central et croissant du système des Nations Unies sont des éléments clefs dans la lutte contre le trafic et l'abus des drogues. L'adhésion universelle aux traités internationaux conclus pour lutter contre les stupéfiants et le respect strict de ces derniers renforceront à la fois la coopération internationale et les actions prises au niveau national.

43. La délégation hongroise appuie pleinement l'initiative de la Colombie et se félicite de la proposition relative à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème des stupéfiants.

44. La Hongrie coopère étroitement avec les organisations internationales de lutte contre les stupéfiants et est partie à tous les traités internationaux en vigueur sur les stupéfiants. Elle a signé la Convention de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes en août 1989 et s'est déjà pliée aux mesures strictes en matière d'échanges internationaux demandés par la Commission des stupéfiants, en instituant un système de déclaration supplémentaire concernant l'exportation de matériaux de base tels que l'ergotamine et l'ergométrine analogue à celui qui existe pour les substances psychotropes.

45. Le phénomène universel de l'abus des stupéfiants est devenu un problème aigu en Hongrie vers la fin des années 70 avec l'apparition des drogues dites "dures". C'est à cette époque que l'on s'est aperçu également que la consommation des stupéfiants commençait plus tôt qu'avant, des enfants de 10 ans y ayant déjà été exposés. Pour remédier à cet état de choses, la Hongrie a créé un centre de traitement des toxicomanes, inclus dans le programme scolaire un cours sur les stupéfiants et renforcé la formation des spécialistes chargés du traitement des drogués.

46. Le degré de sophistication et de complexité du trafic illicite des stupéfiants exige que l'on fasse un effort concerté pour accroître l'efficacité du système pénal et renforcer les instruments juridiques nationaux et internationaux. Il est indispensable que les pays du monde entier coopèrent pour démanteler les réseaux de trafiquants et poursuivre les gangs de criminels qui agissent au niveau

(M. Ferenc, Hongrie)

international. Les douanes et les polices hongroises collaborent étroitement depuis longtemps avec leurs homologues des pays voisins et ont pris une part active lors de la réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues (HONLEA).

47. Mme KALMYK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le commerce des stupéfiants sape l'ordre social et les institutions démocratiques de nombreux pays. Ce commerce est souvent lié à celui des armes, au sabotage et au terrorisme; c'est pourquoi la communauté internationale tout entière doit s'efforcer de lutter contre ce fléau en se basant sur les décisions prises au niveau international qui demandent l'adoption de mesures concrètes et l'inscription du problème des stupéfiants au premier rang des priorités de l'Organisation des Nations Unies. Le respect rigoureux des instruments internationaux pertinents, et notamment de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes extrêmement importante qui vient d'être adoptée, doit faire partie intégrante de ces efforts.

48. La Commission des stupéfiants a un rôle essentiel à jouer pour l'application des décisions internationales destinées à lutter contre le problème des stupéfiants. La délégation soviétique appuie vigoureusement les efforts visant à la soutenir et elle se félicite également des mesures prises récemment lors des réunions communes du Comité administratif de coordination et du Comité du programme et de la coordination chargés de coordonner les efforts des organes des Nations Unies s'intéressant au problème des stupéfiants. Le Secrétariat doit prêter son concours à ces organismes.

49. La délégation soviétique appuie les propositions qui visent à assigner à l'ONU un plus grand rôle dans ce domaine, notamment en prenant des mesures concrètes afin d'aider chaque Etat Membre à lutter contre les stupéfiants. Il faudrait étudier la proposition tendant à créer une force spéciale afin d'aider les pays, sur leur demande, à lutter contre l'abus des stupéfiants, compte dûment tenu de la souveraineté et des souhaits des Etats intéressés, et à mettre sur pied un mécanisme des Nations Unies permettant de promouvoir la coopération aux fins de l'utilisation de la télédétection pour localiser les cultures illégales. Ces mesures ne doivent pas toutefois aboutir à la création de nouvelles structures bureaucratiques au sein du système des Nations Unies. Afin d'accroître la coopération régionale pour la lutte contre l'abus des stupéfiants, Mme Kalmyk appuie la convocation d'une nouvelle réunion des chefs des services nationaux de répression en matière de drogues.

50. La guerre contre les stupéfiants exige l'adoption de mesures cohérentes et à long terme; la délégation soviétique est donc favorable à la proclamation d'une décennie de la lutte contre les stupéfiants. Elle fait l'éloge des travaux accomplis par le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD); l'URSS s'emploie à déterminer de quelle manière elle pourrait renforcer son appui à cet organisme. La coopération bilatérale dans la guerre contre les stupéfiants doit s'appuyer sur de solides fondements juridiques.

51. M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) prend note de la récente déclaration faite à Ica (Pérou) par les chefs d'Etat du Mécanisme permanent de consultation et d'action politique concertée d'Amérique latine, qui ont réaffirmé leur décision de lutter contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes avec tous les moyens dont ils disposent, tout en respectant la souveraineté de chaque nation.

52. Depuis le siècle précédent, les nations prennent progressivement conscience de la nécessité d'une coopération plus importante et plus efficace au niveau international contre l'abus des stupéfiants. Entre 1912 et 1988, 14 instruments multilatéraux concernant la lutte contre l'abus des stupéfiants ont été adoptés, la plupart ayant été ratifiés par la quasi-totalité des Etats.

53. La délégation brésilienne estime que la Troisième Commission doit éviter d'adopter des décisions susceptibles de préjuger les objectifs de la session extraordinaire envisagée ou d'être contraires à son mandat politique. Le mandat très large et la participation des délégations à un niveau élevé permettront de recenser les domaines qui sont insuffisamment couverts par les instruments en vigueur. La demande est l'un de ces domaines car les efforts visant à lutter contre le problème des stupéfiants doivent tenir compte de la question essentielle de la demande et de la distribution. Cette session extraordinaire pourrait permettre à la communauté internationale de stimuler le développement de la coopération dans les domaines traditionnels tout en recensant de nouveaux aspects et en fournissant des conseils aux organismes des Nations Unies sur le plan des activités techniques. La délégation brésilienne envisage l'adoption d'un plan d'action concret qui récapitulerait les décisions prises lors de la session extraordinaire.

54. M. Nogueira-Batista conclut en demandant que les propositions concrètes énoncées par le Président Barco dans son allocution à l'Assemblée générale soient examinées de près, et que la création d'un groupe de travail intergouvernemental soit envisagée.

55. M. MGBOKWERE (Nigéria) dit qu'il faut maintenir la communauté internationale sur le pied de guerre en ce qui concerne le problème des stupéfiants et l'inciter à prendre des mesures concertées si l'on veut mettre fin au trafic illicite des drogues. Peu de problèmes ont suscité d'emblée un appui aussi unanime et toutes les occasions qui s'offrent de développer une entente et une coopération internationales uniques doivent être mises à profit.

56. Il ne faut pas permettre aux cartels de la drogue qui sont bien organisés et dotés de puissants moyens financiers de saper l'autorité de l'Etat ou de porter atteinte à l'ordre public. Le Président de la Colombie a fait preuve d'un courage extraordinaire face à la situation régnant dans son pays; il faut faire en sorte que la Colombie ne soit pas vaincue.

57. Deux événements importants sont survenus depuis l'adoption de la résolution 43/122. Le premier est l'adoption de la Convention de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, qui symbolise la

(M. Mgbokwere, Nigéria)

détermination de la communauté internationale de mettre effectivement fin à ce trafic. Cette convention contient des dispositions essentielles permettant de renforcer la coopération internationale et de lutter contre les trafiquants en surveillant leurs sources de revenus et leur liberté de mouvement.

58. Le deuxième événement est la deuxième Réunion interrégionale des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues chargée d'étudier l'application provisoire de cette convention. On a également souligné le rôle de la formation des organismes de répression et recommandé la création de centres de formation dans chacune des cinq sous-régions africaines, la priorité étant donnée à l'Afrique de l'Ouest, principale région de transit. La délégation nigériane estime également que la normalisation des mesures prises par la police aux niveaux régional et international empêcherait les syndicats de la drogue de profiter de la disparité des pratiques en matière de répression.

59. Les gains énormes des trafiquants de drogue et la sophistication croissante de leurs opérations prouvent non seulement qu'il faut adopter une stratégie mondiale de lutte contre le crime organisé, et renforçant également les effectifs et le budget des organes des Nations Unies chargés de la lutte contre les stupéfiants. La délégation nigériane demande instamment qu'une assistance technique et un appui généreux soient fournis aux pays en développement afin de leur permettre d'empêcher le transit des stupéfiants sans être obligés d'y consacrer des ressources destinées à leur développement.

60. Le Gouvernement nigérian a été l'un des premiers à adhérer à la Convention susmentionnée. Il a lancé récemment, avec l'aide des organes de presse, une campagne nationale pour informer le public des dangers de l'abus des drogues. Le Nigéria continue d'être utilisé comme point de transit, mais grâce à une coordination efficace avec les Etats destinataires, le nombre de saisies de drogues a considérablement augmenté en 1989. Afin de renforcer la coopération régionale en matière de répression, le Nigéria a parrainé un accord quadripartite avec le Bénin, le Ghana et le Togo.

61. En conclusion, la délégation nigériane remercie le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues de son soutien ainsi que le Gouvernement du Royaume-Uni qui a doté un laboratoire médico-légal des équipements nécessaires.

62. M. DING YUANHONG (Chine) dit que la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes récemment adoptée montre bien que l'on a pris conscience de la nécessité d'une action internationale coordonnée pour lutter contre la drogue. La Chine figure parmi les premiers signataires de cette convention et espère qu'elle deviendra universelle et entrera en vigueur rapidement. Elle appuie pleinement également la décision de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question des stupéfiants et fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'elle soit fructueuse.

/...

(M. Ding Yuanhong, Chine)

63. Le Gouvernement chinois continue d'interdire strictement les stupéfiants et poursuit sa politique de répression des crimes liés à la drogue, ce qui explique le fait que depuis 30 ans, la Chine a la réputation d'être à l'abri des problèmes de la drogue. Toutefois, les cercles internationaux de trafic des stupéfiants ayant récemment profité de la situation géographique du pays pour en faire un point de transit illicite, le Gouvernement chinois a répondu en adoptant des mesures de répression très sévères. Ce dernier attache une grande importance à la collaboration internationale pour la lutte contre les stupéfiants et a fait beaucoup pour développer ses liens de coopération avec les institutions pertinentes d'autres pays et régions ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies. Il a parrainé un atelier à l'intention du personnel chargé de la lutte contre les stupéfiants, des ateliers antidroque, des colloques et réunions des organismes chargés de l'application de la législation afin de mieux coordonner les différentes polices nationales dans la lutte contre la drogue.

64. La Déclaration de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues et le Schéma disciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues contiennent des recommandations pour la campagne internationale contre les drogues, recommandations qui, si on les met en oeuvre correctement, auront une grande portée. Les organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre les stupéfiants ont réalisé de très grands progrès dans ce domaine malgré les contraintes financières et le manque d'effectifs. Malheureusement, la question est encore loin d'être résolue. L'Organisation des Nations Unies doit fournir un appui accru à ces organismes et assurer une coordination plus rigoureuse de leur action avec celle des institutions spécialisées.

65. M. MACEDA (Philippines) dit que le problème des stupéfiants transcende le cadre national. Le trafic international des stupéfiants est plus important que le commerce international de pétrole et vient au deuxième rang après le commerce des armements; la toxicomanie devient de plus en plus organisée et difficile à contrôler. Il est donc urgent de collaborer aux niveaux national, régional et international au lieu de faire peser le blâme sur certains pays exclusivement. La Conférence internationale des Nations Unies sur l'abus et le trafic illicite des drogues et l'adoption de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et les substances psychotropes montrent quel type d'action collective l'Organisation des Nations Unies peut entreprendre pour lutter contre les stupéfiants.

66. Malgré ses ressources limitées le Gouvernement philippin n'épargne aucun effort pour éliminer l'abus des drogues, mettre fin au trafic, traiter et rééduquer les toxicomanes et lutter contre la corruption de la police. Il coopère avec les autres pays et organisations aux niveaux régional et international en exécutant ses propres programmes de prévention et de lutte contre l'abus des drogues. Les responsables des services de répression en matière de stupéfiants et les policiers reçoivent une formation qui leur permet de développer leurs compétences en ce qui concerne l'éducation préventive, la fourniture de conseils et la réadaptation. Le Gouvernement a pris des mesures touchant l'arrestation, le maintien en détention et la poursuite des délinquants et a promulgué une législation en vue d'appliquer les

/...

(M. Maceda, Philippines)

dispositions des instruments internationaux pertinents. Il a proposé de rétablir la peine capitale pour les crimes liés à la drogue et la peine de prison à vie pour les responsables qui ont aidé ou se sont rendus complices des personnes accusées d'avoir enfreint la législation sur les stupéfiants.

67. Malheureusement, les Philippines ne disposent pas des moyens nécessaires pour arrêter les trafiquants de drogues qui appartiennent aux syndicats du crime internationaux, lesquels exploitent la pauvreté du pays pour inciter les gens à cultiver des drogues illégales; les Philippines ont par conséquent besoin de l'aide de la communauté internationale tout entière dans la lutte qu'elles mènent contre les stupéfiants.

68. M. Maceda souligne l'importance de la Convention qui énonce les mesures concrètes que les autorités nationales doivent prendre pour lutter contre le trafic des stupéfiants et se déclare prêt, en tant que membre du Sénat philippin, à faire tout son possible pour garantir la ratification de la Convention par les Philippines.

69. Mme SKOWRON-OLSZOWSKA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que les efforts déployés par l'Unesco pour lutter contre l'abus des drogues mettent l'accent sur l'éducation préventive, qui s'est avérée être le seul moyen de réduire la demande de stupéfiants à long terme. L'éducation préventive doit par conséquent devenir partie intégrante du programme scolaire et des activités extra-scolaires basés sur la connaissance précise des conditions propices à l'abus des drogues. Il faudrait également développer les échanges internationaux en matière de formation, notamment entre les pays consommateurs de drogues qui ont un niveau de vie, des coutumes et une culture similaires. L'Unesco a préparé un plan d'action tendant à définir plus précisément la situation en matière de drogues illicites, à établir un inventaire de la documentation concernant les projets de lutte contre la drogue et à préparer un programme d'éducation préventive en vue d'améliorer la qualité de la vie et l'environnement. La coopération internationale et l'appui de nombreux secteurs sont indispensables pour exécuter ce plan. Son objectif est de mettre à profit les valeurs d'une culture donnée plutôt que d'imposer une éthique particulière. Aussi importe-t-il de faire appel au concours des organes d'information pour l'éducation préventive et d'évaluer l'impact des projets d'éducation pour la lutte contre la drogue en se basant sur des critères qui restent à définir.

70. L'Unesco étudie l'efficacité des campagnes de presse sur les stupéfiants afin d'aider les pays en développement à lancer des campagnes analogues et coopère avec divers pays et organisations à cette fin. Elle s'efforce également d'encourager l'échange d'informations et d'experts sur une base Sud-Sud et coopère étroitement avec les autres organismes et organes des Nations Unies pour lutter contre l'abus des drogues par l'intermédiaire notamment de projets communs. Elle offre un appui financier aux pays qui mettent en place des projets de lutte contre la drogue et subventionne l'organisation de séminaires et ateliers dans différents pays.

/...

(Mme Skowron-Olszowska)

71. L'Unesco a engagé la lutte contre les stupéfiants dès 1970; l'action menée sur le plan éducatif comprend notamment la parution de publications en plusieurs langues et l'organisation de réunions d'experts et de séminaires aux niveaux régional et national et la fourniture de services consultatifs aux Etats Membres.

La séance est levée à 18 h 5.